

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Pour diffusion libre et immédiate

# **L'AdCV apporte son soutien au dépôt d'un amendement demandant la reprise totale de la facture sociale par le Canton**

Mont-sur-Rolle, le 30 novembre 2020

Le comité de l'AdCV, fort de la volonté de ses communes membres exprimée à diverses occasions et confirmée lors de l'Assemblée Générale du 17 septembre 2020, apporte son soutien aux députés qui, lors des discussions sur le Budget de l'Etat, vont proposer la suppression définitive du lien entre les communes et le financement de la facture sociale. Cette solution correspond à celle envisagée par toutes les parties au début des négociations Canton-Communes.

Contrairement à l'accord signé entre le CE et l'UCV, la nouvelle proposition demande que le Canton reprenne la totalité de la facture sociale ainsi que les augmentations de celle-ci dès 2022. La facture sociale disparaîtrait donc des comptes communaux et les communes retrouveraient ainsi leur maîtrise financière.

L'AdCV a été largement associée à la préparation du dépôt de cet amendement. Porté par son ancienne Présidente, Mme la Députée Josephine Byrne Garelli, et le Député Pierre-André Romanens, cet amendement a obtenu le soutien de nombreux Député-e-s de toutes tendances politiques.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, en échange d'une bascule de 15 points d'impôt et du prélèvement directement par le Canton d'un pourcentage des impôts conjoncturels, ce dernier reprendrait à sa charge la facture sociale et ses hausses successives. Toutes les communes seraient gagnantes. Cette augmentation progressive de charges est supportable pour le Canton et elle permettrait la mise en place d'une Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise (NPIV) équilibrée et juste pour toutes les communes, qu'elles soient membres de l'AdCV ou non.

Cette solution va certes un peu moins loin que celle préconisée initialement par l'AdCV, mais nous espérons que les Député-e-s comprendront qu'elle constitue néanmoins un excellent compromis, qui évitera que de nombreuses communes doivent fortement augmenter leurs impôts au détriment de leurs contribuables et de la prospérité du Canton en général. L'aboutissement de cet amendement permettrait d'arriver à un résultat positif plus rapidement qu'avec l'initiative populaire.

Contacts :

Michel Buttin, Président de l'AdCV : 078 923 00 55

Siegfried Chemouny, Secrétaire général de l'AdCV : 079 470 51 96